Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260112-202601_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE LANDUJAN

Séance du 8 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit janvier à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, le Maire.

Date de convocation : 31/12/2025

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8
Secrétaire de séance : Mme RESCAN Laurence
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 8
Nombre de Voix : 8 + 2 pouvoirs = 10

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, Mme CERTAIN Corinne, M. DEFFAINS Jérémy, M. ESNAULT Christophe et Mme FRADETAL Morgane.

Absents excusés : M. FONTAINE Bertrand, M. SIMON Jérôme, M. RAMEL Pascal

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. RAMEL Pascal à M. ESNAULT Christophe et M. FONTAINE Bertrand à Mme CARESMEL Marie-Thérèse

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

202601-06

Objet de la délibération : Consultation des domaines pour l'achat d'une maison située au 5 rue du Maroc à Landujan

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

À la suite du décès de la propriétaire de la maison située au 5 rue du Maroc à Landujan, les ayants droits ont informés la mairie du projet de vente de la maison.

Cette dernière étant située dans une zone d'utilité publique (décision du 29 mars 2018), la préemption est une possibilité qui est ouverte à la commune, elle souhaiterait en faire l'acquisition. Toutefois, par soucis de commodité, la collectivité aimerait formuler une offre auprès des vendeurs en amont, avant que ces derniers ne trouvent un acheteur potentiel.

Pour faire une offre et ainsi acquérir ce bien, il est nécessaire que le service des domaines des finances publiques puisse être consulté afin qu'il estime le prix du bien.

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260112-202601_06-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANINIMITÉ,

- **CONFIRME** l'intérêt de la commune pour l'acquisition de ce bien,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter les domaines dans le but d'estimer ce bien.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360